

qu'il va approuver le z'arme d'la Reine sur votre journal et va l'aimer, et cè qui va m'ôterré des z'ut le bonne affaire. Ainsi mesieux mon sort dépend maintenant d'vous, otez par vot' subtilité l'voile qu'cè dite grande Gazette mettent (par economie) sur lè z'yeux du Public; et j'vous promait d'souscrire a vot' journal pour tout l'temps d'ma vie. d'plus j'va ouvrir une souscription, et formé un dépôt pour fondé une copie de vot' journal, afin qu'ni soit l'modèle d'la vérité (Free) au Public, cè t'a dire a no z'enfant lè z'enfant d'leux p'tit enfant dans tous les siècles des siècles.

Jé ben l'honneur de m'décrire

Mesieur,

Votr' affecté

Souscripteur futur,

LAZARE P.

Saint-Michel 30 d'Aout 1839.

Pour vraie copie P, D, M,

*Monsieur le Fantasque Flâneur.*

Il est deux hommes qui eussent pu faire votre fortune: Lord Durham et Mr. Laurin, (ou J. J. Laurin. Essayez\*) Lord Durham par ses prétentions ridicules, et sa vanité orgueilleuse, Mr. Laurin par ses ridicules prétentions et son absurde vanité. Il n'y avait qu'une différence c'est que le premier se faisait entièrement payer pour montrer sa bêtise tandis que le second l'expose gratis.

Mr. Laurin fut un des plus bouillants aboyeurs contre la tyrannie anglaise et le plus impétueux, sinon le plus habile, des avocats de la cause de "notre langue, de nos lois et de nos institutions." En bien! que voit-on aujourd'hui?—Mr. Laurin fait faire une enseigne! Le proverbe dit que bon vin n'a pas besoin d'enseigne, mais il ne dit pas qu'un barbier n'a pas besoin d'enseigne ni qu'un notaire n'a pas besoin d'enseigne.— Or donc il n'est pas étonnant que Mr. Laurin se soit fait faire une enseigne, mais ce qu'il y a de révoltant c'est de voir en quelle langue elle est écrite. Préparez-vous à frémir excellents Canadiens! Si Mr. Laurin eût au moins fait son enseigne en latin ou en hébreu, on eût pu dire qu'il ne faisait que suivre la ligne de conduite qu'il semble s'être tracé de n'être compris que le moins possible. S'il eût mis son enseigne "en français" on eût pu du moins admirer une fois Mr. Laurin et le remercier d'avoir écrit sa langue correctement. La rareté de la chose en eût fait le prix. Mais non, Mr. Laurin abjure toute prétention à langue de ses pères, il s'empare de ceux qui la parlent; il a mis sur son enseigne **JOS. LAURIN, NOTARY.** en anglais ni plus ni moins! C'est dire assez que Mr. Laurin ne sollicite que la clientèle du public anglais. Mr. Laurin est plus fin qu'il n'en a l'air, il sait que nul n'est bon prophète en son pays!

Avec quoi j'ai bien l'honneur, etc.

C. I. C.

\* Le Barreau de Québec devrait inviter un avocat contre Mr. Laurin. Lorsque ce jeune homme n'était qu'étudiant il s'appelait J. Laurin, GENTILHOMME, à présent qu'il est notaire il se fait appeler — Mr. J. de Laurin, LAURIN, ne donne pas du pied contre les titres tant soit peu aristocratiques et cependant de fait il n'est pas plus écuyer aujourd'hui qu'il n'était gentilhomme. Il y a deux mois, c'est une sottise de plus et voilà tout. Sur la quantité ça n'a pas de sens!